

Mardi 19 janvier 2010



Val-de-Travers, La Tène - Regards croisés sur la fusion



Yves Fatton
Président du Conseil communal
de Val-de-Travers

Daniel Rotsch
Président du Conseil communal
de La Tène

Accueil

Les autorités des communes de Val-de-Travers et de La Tène, après avoir fonctionné une année, ont décidé de tirer, ensemble, un bilan de leur fusion respective.

Elles ont le plaisir de vous accueillir à l'Espace Perrier, forum de la commune de La Tène, afin de présenter les points forts de ces unions.

Bilan objectif des fusions

Tout d'abord, d'un point de vue financier, la fusion a permis de consolider l'assiette fiscale, par l'apport de personnes physiques stables au ménage communal. Cet effet devrait être constaté lors du premier bouclage des comptes. Il convient toutefois de mesurer ces propos avec les effets de la crise économique sur les recettes fiscales et des différents reports de charges cantonales qui ont grandement affecté les comptes cette année.

Par ailleurs, le découpage de la nouvelle commune a permis de relancer le dossier de la localisation du futur pôle de développement économique, ceci grâce à une vision plus étendue en matière d'aménagement du territoire. L'objectif des autorités de La Tène étant d'ouvrir, en parallèle à une zone de développement économique, des zones d'habitation répondant aux critères de développement durable.

Du point de vue de la population, la fusion a engendré l'utilisation d'un nouveau nom, laténien et laténien, sans pour autant réduire voire supprimer l'identité des habitants des anciennes communes. Il convient toutefois de nuancer ce propos pour la commune de La Tène, puisque seuls les habitants de Marin avaient une identité marquée par un sobriquet.

Pour Val-de-Travers après une année de fonctionnement, il convient de relever dans un premier temps à quel point la mise en place de cette nouvelle entité constitue une expérience forte, captivante mais surtout enrichissante et constitue une chance pour ceux qui ont le privilège d'y participer.

Cette première année nous a permis d'avoir une vision plus large, plus globale des tâches et des obligations dévolue à une commune de plus de dix mille habitants. Ces douze mois nous ont permis de prendre la mesure effective, sur le terrain du travail qui reste à fournir dans les années à venir.

Cette copieuse et captivante première étape nous a conduits d'une page blanche à la rédaction du premier chapitre de Val-de-Travers ou à une organisation plus structurée. Tous les domaines d'activités ont été examinés durant cette première année avec déjà quelques mesures prises en vue de gagner en efficacité pour l'avenir. En vérifiant de temps à autre à la maxime de Jules Renard "*Le projet est un brouillon de l'avenir. Parfois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons.*"

La fusion a permis à Val-de-Travers de faire face à la forte crise qui touche la planète en prenant des mesures structurelles, mais sans augmentation de sa fiscalité, alors que la majorité des habitants des anciennes communes auraient vu leurs contributions publiques augmenter.

Du point de vue de la population, l'attachement villageois reste très fort. Le Covasson et le Butteran restent un Covasson et un Butteran, mais sont aussi désormais des habitants de Val-de-Travers ou des Vallonniers. Ainsi, la vie des villages est toujours aussi riche et est même renforcée par la fusion et l'union des habitants de la Vallée.

Ses 10'800 habitants ont permis à Val-de-Travers d'être reconnu par le Conseil d'Etat en tant que ville et de bénéficier ainsi du même traitement que les 3 autres villes du canton. Le poids politique et la représentation de Val-de-Travers sont désormais plus importants, car il est devenu un acteur incontournable dans les débats et réflexions cantonaux. Toutefois, nous n'oublions pas que nous devons encore faire nos preuves et ainsi démontrer que Val de Travers est devenu aussi un interlocuteur de choix apportant un plus à notre canton.

De plus, il est plaisant de relever que les sociétés locales ont conservé leur dynamisme et contribuent toujours davantage à la qualité de la vie communale. Presque toutes sont réunies soit sous la houlette du groupement des associations et sociétés locales (GASL) soit sous celles des Unions des sociétés locales villageoises (USL). La fusion a permis aux manifestations de gagner en visibilité, contribuant ainsi à la promotion des nouvelles communes.

En outre, la fusion a permis, sans licenciement, de professionnaliser l'administration publique. Des services ont été créés ou restructurés, permettant aux employés de se perfectionner dans des domaines plus ciblés et d'apporter des réponses plus précises et plus rapides à la population. La centralisation de l'administration engendre aussi une ouverture élargie permettant de satisfaire les besoins d'une majorité de la population.

Effets sur le dynamisme des nouvelles communes

Le dynamisme induit par les fusions se traduit, d'une part, par l'acquisition de la nouvelle identité "Commune de La Tène". Cette désignation de La Tène, qui qualifie en même temps un lieu-dit, un site balnéaire et surtout un site archéologique mondialement connu, ouvre des opportunités de rayonnement bien plus intéressantes que par le passé. En effet, des synergies se mettent en place telles que le « La Tène Festival » ou l'inscription du site lacustre du même nom à l'UNESCO.

D'autre part, la fusion a insufflé un nouveau souffle combatif au niveau politique, la taille des communes devenant critique. A La Tène, avec près de 5'000 habitants, les autorités ont pu déposer une initiative communale demandant une base légale pour la perception d'une taxe pour l'utilisation du sol en matière d'énergie et demander le soutien des autorités cantonales et fédérales au projet de construction d'un casino sur son territoire.

La fusion a donné naissance à un dynamisme politique sans précédent dans l'histoire récente de la vallée.

Souhaitant construire la nouvelle commune sur des bases solides, les autorités ont d'abord mené un important travail de réflexion sur le positionnement de la région à long terme. Des instruments novateurs ont ensuite été mis en place pour piloter l'action communale dans le cadre tracé. Ainsi, Val-de-Travers s'est-elle dotée dès son premier semestre d'un programme de législation, d'une planification financière et de mécanismes de maîtrise des finances, autant d'instruments essentiels à la conduite d'une politique de développement.

Parallèlement, la commune a concrétisé plusieurs avancées majeures dans les domaines phares du contrat-région :

- plan directeur régional de développement,
- projets de nouveaux quartiers résidentiels,
- extension de l'offre d'accueil préscolaire et parascolaire,
- crédit-cadre pour la concrétisation de projets NPR,
- concrétisation des premières étapes d'HarmoS,
- développement du concept de région apprenante,
- définition d'une stratégie de développement touristique,
- etc.

Tous ces dossiers ont bénéficié d'un véritable coup d'accélérateur suite à la fusion des communes, notamment grâce à la spécialisation des services et à la professionnalisation de l'Exécutif. De manière plus générale, la prise de hauteur, l'atteinte d'une masse critique et le gain de reconnaissance dont bénéficie la commune ont permis de renforcer l'efficacité de l'action communale tout en assurant une meilleure équité à l'échelle de la région. Dans des domaines aussi variés que la sécurité, l'administration, les bâtiments, la voirie ou les assurances, la fusion permet de faire mieux avec moins.

A court terme, le grand défi à relever consiste à assainir les finances communales, de manière à dégager les moyens nécessaires à assurer le développement futur de notre région. Grâce à cette démarche volontariste issue de la fusion, notre commune entend augmenter sa marge de manœuvre tout en diminuant sa dépendance à la solidarité péréquative intercommunale.

C'est sans aucun doute cet état d'esprit des autorités, issu de la naissance des nouvelles communes, qui permettra d'obtenir une place de choix sur les scènes politique, économique et culturelle du canton et des régions voisines.

Expérience

Les expériences des nouvelles communes de Val-de-Travers et de La Tène, qui ont travaillé longuement à leur fusion, peuvent être valorisées pour les projets de fusion en cours.

Les législatifs ont été dès le début du processus inclus dans les travaux préparatoires. En ce qui concerne La Tène, la décision d'étudier ce projet d'avenir provient d'une motion du Conseil général. Très vite, une commission est créée, constituée de membres du législatif et de l'exécutif des deux anciennes communes.

Après l'échec du projet de fusion des 11 communes du district au lendemain du scrutin du 17 juin 2007, des groupes de travail ont été chargés d'étudier les incidences du refus de deux communes, ainsi que de reprendre et adapter le projet en conséquence, selon la volonté clairement exprimée par l'Assemblée et le Comité de fusion, afin de tenir compte des critiques articulées et de corriger les défauts du premier projet. Le 27 juin 2007, les 9 Conseils communaux du Val-de-Travers décident de lancer un projet de fusion à 9, en associant pleinement le personnel communal aux travaux et avec entrée en vigueur au 1er janvier 2009. Le 13 novembre 2007, les 9 conseils communaux signent la convention de fusion, à l'Hôtel des Six-Communes à Môtiers. Le 10 décembre 2007, les 9 conseils généraux approuvent la convention de fusion des 9 communes du Val-de-Travers, avec entrée en fonction des nouvelles Autorités au 1er janvier 2009. Le 24 février 2008, le projet de fusion des communes au Val-de-Travers est accepté en votation populaire.

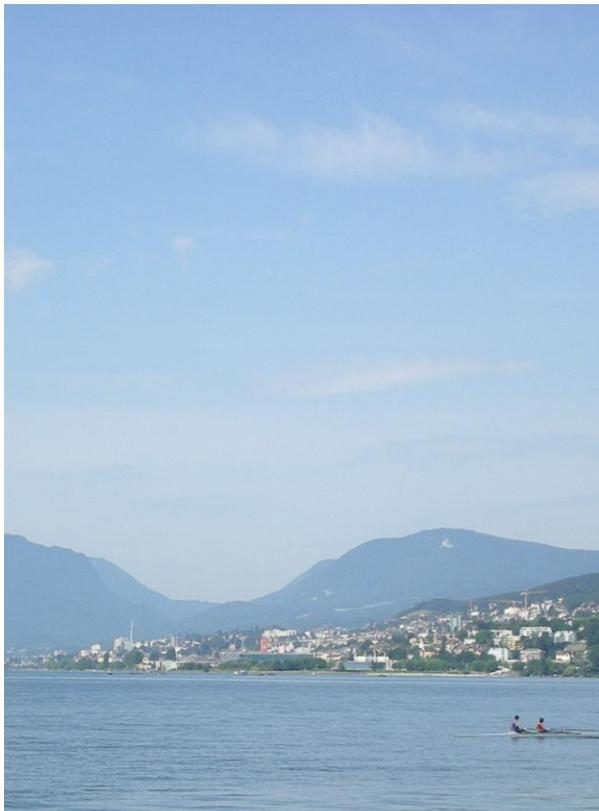
Le recours à des consultants externes s'est révélé un appui précieux. Il n'aurait pas été judicieux de ne laisser travailler que les politiques ou de charger l'administration de chiffrer et quantifier chaque tâche ou processus de travail. Les experts mandatés, aidés tant par les administrateurs/trices communaux que par les membres de la commission ad hoc, ont rapidement ciblé les points positifs d'une fusion et ont pu justifier le réalisme du procédé.

Il est périlleux de vouloir passer pour un exemple aux yeux d'autres projets de fusion. Chacun de ces projets doit reposer sur un dessein de société clairement posé et pleinement voulu par les populations. Une fusion de communes ne doit pas seulement être une opération financière "rentable" mais une volonté des populations de vivre ensemble et de développer de nouvelles synergies en supprimant les frontières communales, voire cantonales.

Conclusions

Le but de la fusion de Val-de-Travers est de mettre en place au fil des ans une structure adaptée solide et équitable pour tous, afin permettre à Val-de-Travers de voir l'avenir avec sérénité et confiance, tout en laissant la porte ouverte aux communes voisines.

La fusion a ouvert de nouveaux horizons et offert une belle vitrine tant à la Tène qu'à Val-de-Travers. Il nous appartient de mettre nos écrans en valeur et à les promouvoir en surfant avec dynamisme entre lac, verdure et sapins!



Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. Jean Jaurès